



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 DECEMBRE 2016 A SAINT PAULIEN

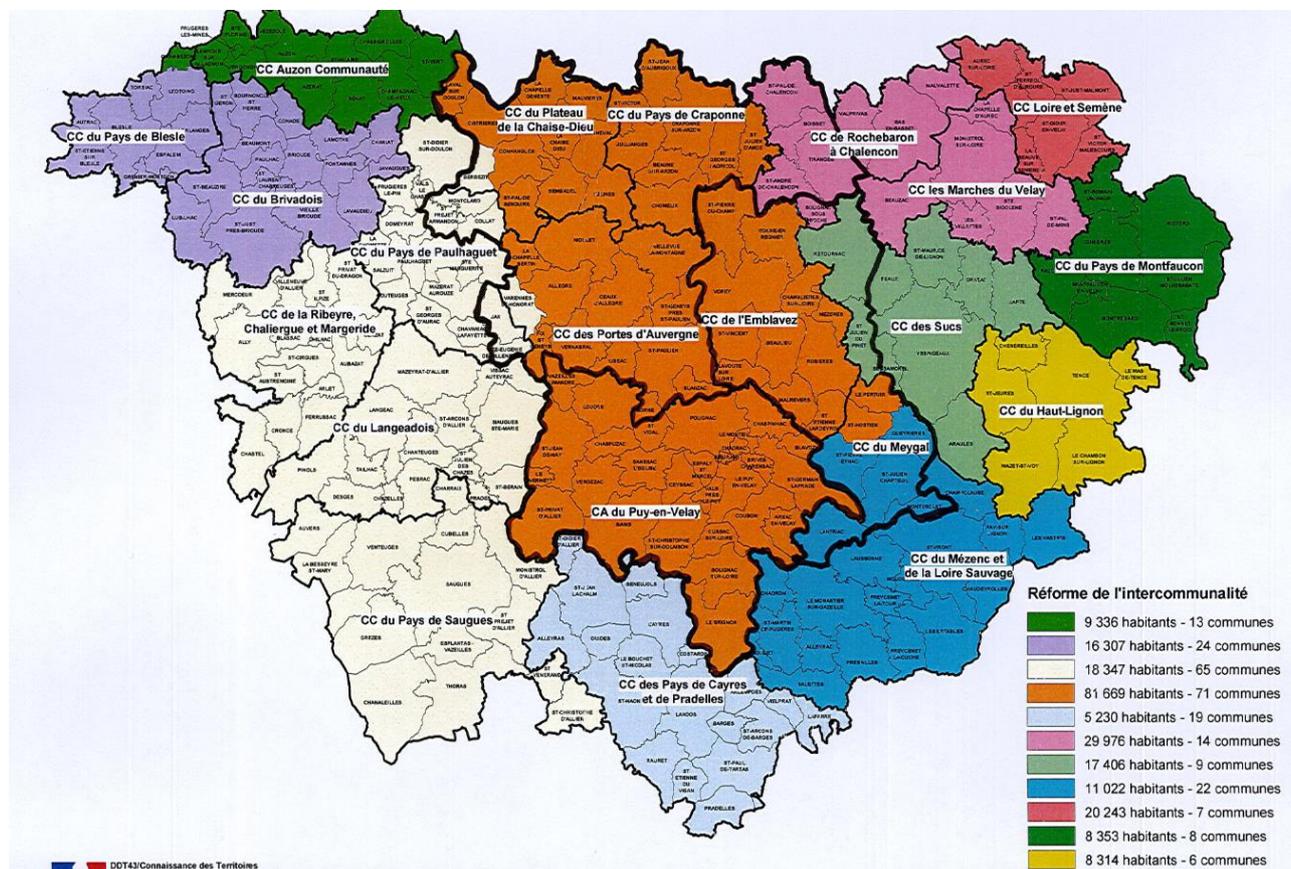
L'Assemblée générale du SICTOM des Monts du Forez s'est déroulée dans la salle du Monteil sur la commune de St-Paulien le 9 décembre 2016 à 15h00 présidée par Monsieur Gérard CHAPELLE.

La préparation de cette Assemblée Générale s'est effectuée en réunion de Bureau le 25/11/16 dans les locaux du SICTOM.

La séance a été ouverte et les affaires suivantes traitées :

I) INTERCOMMUNALITES

Au 01/01/17, nouvelle carte des intercommunalités et prise obligatoire de la compétence déchets. De ce fait, ce ne seront plus les communes qui seront adhérentes au syndicat mais bien les intercommunalités elles-mêmes.



Le SICTOM des Monts du Forez resterait un syndicat mixte fermé avec 3 adhérents :

- La **Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay** pour 30 communes soit **82.67 %**.
- La **Communauté de communes des rives du Haut Allier** pour 7 communes (5 communes de Paulhaguet, Varennes St-Honorat et Berbezit).
- La Communauté de communes **les Marches du Velay-Rochebaron** pour 4 communes (St-Pal de Chalencon, Tiranges, Boisset et St-André de Chalencon).

Les 2 Communautés de communes, par leur prise obligatoire de la compétence déchets, resteraient par représentation substitution au SICTOM.

En 2017, des évolutions et adaptation seront sans doute nécessaires.

Par exemple, une demande a été effectuée par la Communauté de communes de Paulhaguet fin septembre pour sortir du syndicat. Vu les délais et les changements au 01/01/17, cela n'est pas possible (sauf avis contraire du Préfet). Il est envisagé une sortie au 31/12/17. Ces communes rejoindraient le SICTOM Issoire/Brioude (Problématique de la garantie de tonnage du traitement des OM à ALTRIOM).

La communauté de communes des Marches du Velay-Rochebaron dans un courrier souhaite rester travailler avec le SICTOM.

La Communauté d'Agglomération devrait adhérer au SICTOM. En attendant, une convention est approuvée pour la période du 01/01/17 à la date d'adhésion.

Projet de modification des statuts

Les statuts actuels avaient été réalisés pour un syndicat de communes. Ils devraient être actualisés.

a) Sur ses compétences :

Le Syndicat exercerait en lieu et place des établissements de coopération intercommunale, la compétence pour la collecte, le traitement, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Possibilités d'assurer certaines prestations de services pour le compte de communes, de syndicats, d'établissements publics extérieurs, d'associations ou d'entreprises.

b) Modalités de financement :

Contribution ou facturation, versements trimestriels avec ajustement en fin d'année,...

Rappel : Chaque intercommunalité fixera pour elle-même les modalités de recouvrement du service (taxe ou redevance) dont elle en fixera les montants ou les taux et les zonages éventuels.

c) Sur la représentativité pour les 3 nouveaux adhérents :

Réflexion à engager avec les intercommunalités.

Actuellement : 2 délégués titulaires par commune adhérente (pas de suppléants).

Après, désignation des délégués par les intercommunalités (exemple : un nombre équivalent à 1 titulaire + 1 suppléant par commune + 1 titulaire et 1 suppléant pour l'intercommunalité).

➔ Nécessité de rencontrer rapidement les 3 entités pour aborder les autres points à éclaircir.

II) INVESTISSEMENTS BUDGETES :

▶ Agrandissement déchetterie de St-Paulien (terminé) : Choix de l'offre de MODULOBETON pour 208 000 €HT et travaux d'enrobés 45 999.63 €HT (COLAS) soit **253 999.63 €HT**.

▶ Agrandissement déchetterie de St-Pal de Chalencon (en cours) : Actuellement dépenses d'environ **137 511.10 €HT** (terrassment=BOUTIN TP, Gros œuvre = MANIVIT, MO = CDG)

▶ Camion de collecte BOM : Châssis **75 500.00 €HT** (DAF) et benne **56 800.00 €HT** (SEMAT)

- ▶ Colonne à huile + abri : (déchetterie de Craponne-sur-Arzon) 4 400.00 €HT (AGEC).
- ▶ Fermeture abri remorque au quai de transfert de Craponne-sur-Arzon : 7 156.00 €HT (HOSTIN).
- ▶ Acquisition de 2 caissons 30 m3 : 7 600.00 €HT (Ambert bennes).
- ▶ Acquisition de 5 colonnes emballages : 4 985.00 €HT (CITEC).
- ▶ Remplacement de 2 portes sectionnelles au local technique : 7 353.00 €HT (ETS Chabrand)

III) DIFFERENTES CONSULTATIONS :

- ▶ Fourniture des pneumatiques + dépannage (hiver 2016/2017) :
- ➔ Offre la mieux disante retenue : Best Drive pour 9 330.00 €HT (Reprise déduite).
- ▶ Emprunt de 250 000 € à taux fixe sur 10 ans pour financement des travaux d'aménagements des déchetteries (125 000 € pour St-Paulien, 125 000 € pour St-Pal de Chalencon). Utilisation de l'excédent du syndicat pour le reste du financement (soit environ 150 000 €).
Proposition retenue: Caisse d'épargne : Taux : 0.99 % (coût : 12 684.38 €) + Frais de dossier 500 €
- ▶ Lancement consultation traitement de la collecte sélective et déchetterie (Fin marché au 31/03/17)

IV) EXERCICE 2017 :

Les décisions suivantes ont été validées :

- ➔ Montant prévisionnel des dépenses 2017 estimé à 1 650 000 €TTC soit environ 7 % de plus qu'actuellement.
Discussion avec les 3 entités nécessaires.
- ➔ Proposition de la répartition des charges entre les 3 intercommunalités selon la population DGF en cours.

PERIMETRE	Population DGF 2016	%
PAULHAGUET + BERBEZIT+VARENNE St H	786	4.01 %
MARCHES DU VELAY/ROCHEBARON	2 707	13.80 %
AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY	16 115	82.19 %
TOTAL SICTOM	19 608	100.00 %

- ➔ Problématique de l'assujettissement au 01/01/17. Demande effectuée auprès de la DGFIP. Dans le cas d'un non assujettissement, la comptabilité passerait de la nomenclature M4 à M14.
- ➔ La délibération a été validée pour autoriser le Syndicat à dépenser si besoin à concurrence de 25% des sommes prévues en 2016 en investissement pour l'exercice 2017 avant le vote du budget.

→ Les tarifs 2017 des prestations sont fixés comme suit :

TARIFS 2017			TAUX TVA (suivant avis de la DGFIP)
Déchetterie	Déchets verts	13.64 €HT/m3 15,00 €TTC/m3	<p align="center">Si TVA 10 %</p> <p>Rappel : Effectif dans le cas de dépassement du tonnage autorisé par semaine ou dépôt pour les non redevables sur le SICTOM</p>
	Classe 2	18.18 €HT/m3 20,00 €TTC/m3	
	Bois	13.64 €HT/m3 15,00 €TTC/m3	
	Personne extérieure	5.85 €HT 6,50 €TTC	
Collecte exceptionnelle		150 €HT (moins de 5 km)	Forfait selon le kilométrage parcouru pour un dépôt de benne pour collecte exceptionnelle auxquels s'ajoute le traitement si inf à 1.5 t.
		200 €HT (entre 5 et 10 km)	
		250 €HT (plus de 10 km)	
Collecte encombrant	250 € HT la ½ journée	Forfait pour collecte avec camion grue auquel se rajoute le traitement + frais de personnel pour prestations spécifiques	
Bacs OM 120 litres	38.18 €HT (10 %) 42.00 €TTC	Si TVA 20 %	
Bac OM 240 litres	62.13 €HT (10 %) 69.00 €TTC		
Tarif Pesée	2.50 €HT 3.00 €TTC		
Composteurs (Petit et grand)	25 et 37.50 €HT 30 et 45 €TTC		

V) AFFAIRES DIVERSES :

- Délibération pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP a/c du 01/01/17 (prise en compte du poste occupé et de la manière de servir).
- Accord de principe pour la saisine du CTP pour la mise en place d'un compte épargne temps pour le personnel.
- Accord pour la mise à jour des durées d'amortissement des biens
- Le Contrat groupe du CDG pour les risques statutaires est approuvée.
- La Convention avec le CDG au service prévention est approuvée.
- Le Contrat de reprise option individuelle avec SRVV pour acier, alu, plastiques dans le cadre du tri avec ALTRIOM est signé.
- La Convention pour plate-forme de dématérialisation des marchés publics avec le CDG est approuvée.
- La convention pour l'accueil des gravats à la déchetterie de la Chaise Dieu est approuvée.
- Taxes et produits irrécouvrables approuvés pour un montant d'environ 9 500 €TTC (annulations définitives sur les exercices 2011 et 2012).

La Prochaine Assemblée devrait avoir lieu fin mars 2017 pour le vote du CA 2016 et du BP 2017.

La séance a été levée à 16 h 45.